

## REGLEMENT DU CONCOURS LES CHRONOFILMS MIFTC / AFRO FICTION Du 19 au 21 Janvier 2018

*LE MIFTC (Marché International du Film et de la TV caribéens) est une association (Loi 1901), qui organise chaque année des rencontres professionnelles dans une dynamique de marché. Il assure également la diffusion de films des Antilles et de la Caraïbe en France et à l'Étranger. Il est représenté par Felly SEDECIAS, Présidente.*

*AFRO FICTION est une association (Loi 1901) d'afro-français qui fédère des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, dont le siège social est situé au 49 rue Saint Just 94200 Ivry sur Seine, et est représentée par Matthieu JUBELY, Président.*

LE MIFTC & AFRO FICTION organisent un concours de courts métrages. Les participants, qui se constituent en équipe, désignent leur chef d'équipe (porteur du projet) et réalisent leur film en 48h.

### **LA VISION**

Les Chronofilms AFRO FICTION ont pour but de mettre en valeur les professionnels ou amateurs afro-français (personnes ayant une ascendance africaine-Caribéenne), à travers divers aspects du 7e art comme par exemple la performance des acteurs, la création des auteurs et scénaristes ainsi que la créativité des réalisateurs. C'est le principe même d'AFRO FICTION qui se retrouve dans le slogan « s'unir pour s'élever ». En valorisant les afro-français, devant et derrière la caméra nous cherchons à montrer qu'ils font partie de la scène artistique française. Cela permettra de :

- ✓ Faire émerger les talents de la communauté afro-française tels les auteurs, les réalisateurs/assistants, les acteurs, les producteurs, les opérateurs vidéo ou encore les ingénieurs du son... etc. et contribuer à promouvoir leur visibilité.
- ✓ Donner l'opportunité, à tous ceux qui le souhaitent de participer à cette vision et donc d'écrire, de réaliser un film, de jouer... etc.
- ✓ Créer une synergie "team building", et consolider des vocations et des groupes de travail.

Cette nouvelle rencontre entre des passionnés de fiction se veut conviviale et fédératrice. Les participants sont invités à jouer le jeu et à exprimer toute leur créativité et audace en sortant des clichés rencontrés habituellement dans la fiction française.

La visibilité des courts métrages sera assurée par des projections publiques, des diffusions en ligne sur la chaîne YouTube d' Afro Fiction mais encore sur des chaînes TV partenaires du MIFTC & Afro-fiction après la remise des prix (Article 7). Ils bénéficieront d'une inscription du film dans le catalogue MIFTC ; de diffusion dans trois salles de cinéma (Paris & région parisienne) et dans des festivals de cinéma.

### **FRANCHISE ET PARTENARIAT**

AFRO FICTION peut franchiser et déléguer l'organisation des Chronofilms, notamment ceux ayant lieu à l'étranger.

### Article 1 : Conditions de participation

- ✓ Toute personne physique peut réaliser et présenter un film aux MIFTC/Chronofilms AFRO FICTION.
- ✓ Le film doit aller dans le sens de la vision des Chronofilms AFRO FICTION.
- ✓ La personne identifiée comme « **porteur de projet** » est désignée réalisateur du film. Les autres contributeurs et coauteurs du film doivent être mentionnés dans les crédits et remerciements par le réalisateur principal, seul récipiendaire des dotations en cas de Prix.
- ✓ Un porteur de projet ne peut présenter qu'un seul film comme réalisateur principal.

### Article 2 : Modalités d'inscription et tarifs

- ✓ L'inscription est ouverte du **18 /11/2017 à 00h00 au 17/01/2018 à 23h00**, via le site [lemiftc.com](http://lemiftc.com)
- ✓ Tous les champs du formulaire d'inscription devront être remplis et les frais acquittés pour que l'inscription soit validée.
- ✓ Les places sont limitées
- ✓ Les tarifs sont :
  - Porteur de projet membre d'AFRO FICTION :**
    - Gratuit si équipe de moins de dix personnes
    - **20 euros** si équipe de plus de dix personnes (frais de gestion et d'organisation)
  - Porteur de projet non membre :**
    - **40 euros** si équipe de moins de dix personnes
    - **55 euros** (*donc 15 euros supplémentaires*) pour équipe de plus de dix personnes

### Article 3 : Thèmes

- ✓ Les participants sont conviés à venir tirer au sort les thèmes qui leur seront imposés :

**19/01/2018 à 18h00 à la Médiathèque de Lamentin**  
**Rue de la Mutualité 97129 - Lamentin**
- ✓ Chaque équipe devra tirer au sort trois contraintes : **un genre, un personnage principal noir et un thème**. Une fois le tirage au sort effectué, le concours commence. Chaque équipe dispose donc de **48h** pour :
  - L'ÉCRITURE ET LA CONCEPTION DU FILM
  - LA PRÉPARATION DU TOURNAGE
  - LE TOURNAGE
  - LA POST-PRODUCTION
  - L'ENVOI DU FILM

### Article 4 : Règles de forme du court métrage

- ✓ Le film doit impérativement avoir été réalisé pendant les 48h.
- ✓ La durée maximale des courts-métrages est fixée à **6 minutes**, titre et générique inclus.
- ✓ Le film doit être au format HD minimum (1280x720) compressé avec un codec standard (h264) et inférieur à 2 Go.
- ✓ Les participants doivent inclure une traduction française sous-titrée si le court-métrage est réalisé dans une langue étrangère.
- ✓ Le film doit comporter la mention « **Les Chronofilms MIFTC/AFRO FICTION Présentent** » avant le titre du film.
- ✓ Le générique final devra inclure un panneau contenant les contraintes sélectionnées.

## Article 5 : Déroulé du concours

- ✓ Le début du concours sera lancé le **19/01/18 à 18h00**
- ✓ La date de fin du concours sera le **21/01/00 à 19h30**
  
- ✓ Le **19/01/18 à 18h00**, les participants sont invités à rencontrer les organisateurs, recevoir des recommandations et explications sur les règles du concours et enfin tirer au sort trois contraintes. Afin de permettre aux personnes vivant hors de (lieu du concours) de participer au tirage, il est possible de choisir les contraintes via le formulaire d'inscription.
  
- ✓ **Pendant les 48h :**
  - Trois numéros de téléphone d'organisateur sont mis à la disposition des porteurs de projet, en cas de questions
  - Une ou plusieurs équipes peuvent être suivie par un photographe partenaire afin de réaliser un « behind the scenes »
  
- ✓ Les participants doivent envoyer le fichier du film ainsi qu'une affiche de film via le site [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) à l'adresse email [chronofilms@lemiftc.org](mailto:chronofilms@lemiftc.org)
  
- ✓ L'heure de limite d'envoi des fichiers est donc fixée au **21/01/00 à 19h30**
  
- ✓ Dès réception effective du lien de la Vidéo, le porteur de projet se verra notifié d'un email confirmant le téléchargement de sa Vidéo et validant son inscription à la présélection.

**Attention :** Il est formellement interdit de partager son film notamment sur les réseaux sociaux ou en ligne, pendant toute la période de promotion et de diffusion des films par nos partenaires.

## Article 6 : Délibération

- ✓ La sélection des films pour les prix sera faite par un jury de professionnels qui dispose de sept jours à compter de la réception des films, pour délibérer et sélectionner les 10 films qui seront projetés lors de la cérémonie de remise des prix ainsi que les 5 meilleurs films pour l'attribution des différents prix.
- ✓ Tous les films seront diffusés sur la chaîne YouTube d'AFRO FICTION.

## Article 7 : Les prix

- ✓ L'annonce des lauréats des différents prix aura lieu lors de la cérémonie des Chronofilms AFRO FICTION le **01/02/18 à 19h30**.
  
- ✓ Chaque porteur de projet doit être présent. Un membre de l'équipe ou un autre représentant par procuration peut remplacer exceptionnellement le porteur de projet.
  
- ✓ La liste des prix énoncés ci-dessous n'est pas limitative et est donc susceptible d'être modifiée à tout moment par le MIFTC, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Aussi, ces prix relèvent de l'appréciation souveraine de ce dernier et ne peuvent donner lieu de la part des lauréats et des participants à aucune contestation, ni réclamation d'aucune sorte.
  - *Grand-Prix du jury AFRO FICTION*
  - *Prix de la Meilleure Réalisation*
  - *Prix du Meilleur Scénario*
  - *Prix de la Meilleure Photographie*
  - *Prix du Meilleur Acteur/Actrice*

- ✓ Les lauréats seront contactés après le concours afin de renvoyer leurs films dans le format exigé par les diffuseurs partenaires et incluant des sous titres en anglais.

### **Article 8 : Garanties**

Les porteurs de projet s'engagent à être titulaires des droits relatifs à la musique, les sons et images utilisés pour la réalisation du film. Ils garantissent les organisateurs contre toutes revendications quelconques, notamment au titre des droits d'auteur, droits voisins, droits des dessins et modèles, droits des marques, droits de la personnalité, droits à l'image des biens et / ou des personnes et tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estiment avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation et/ou l'exploitation de son Image et qui seraient susceptibles de s'opposer à sa reproduction et/ou diffusion.

Le dépôt des courts métrages par les participants s'effectue libre de droits pour le MIFTC & AFRO FICTION en vue :

- ✓ De leur exploitation (reproduction, projection, mise en ligne, etc.)
- ✓ De leur utilisation par LE MIFTC pendant une durée minimale de 3 ans à compter de l'inscription au concours.

Les organisateurs et leurs partenaires éventuels sont les seuls destinataires des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès des organisateurs. Les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant le début du concours annuleront de fait leur participation.

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier les séances de projection des courts-métrages, ainsi que le concours sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Les circonstances le justifiant sont constituées par la force majeure et les événements assimilés.

Les organisateurs présumant que les participants ont souscrit à une assurance civile. Ils ne sauraient en aucune circonstance être tenu responsables, sans que cette liste soit limitative :

- ✓ De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du concours ;
- ✓ De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toutes données ;
- ✓ Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- ✓ De tous dommages causés au matériel d'un participant ;
- ✓ De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Festival ou ayant endommagé le système d'un participant.

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

- ✓ Le présent règlement est soumis à la loi française.
- ✓ Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par l'organisateur.

